

Vous souhaitez participer à un atelier au RAM

Vous pouvez vous inscrire auprès du Relais Assistants Maternels :

- Soit par téléphone au 02.31.83.90.62 ou au 06.30.99.54.29
- Soit par mail ram@ville-ifs.fr
- Soit au bureau, 10 boulevard Yitzack Rabin - 14123 IFS

Il y a des ateliers d'éveil les mardis, jeudis ou vendredis matins, de 9h30 à 11h30. Vous pouvez vous inscrire : une fois tous les quinze jours et pour un mois d'avance, sur une matinée au choix qui peut être variable d'une quinzaine à l'autre.

Afin de favoriser un accueil de qualité, le nombre de personnes, enfants et adultes, est limité à 24.

Si vous ne pouvez pas participer à un atelier d'éveil auquel vous vous êtes inscrit, merci de prévenir l'animatrice du RAM afin qu'une autre personne puisse y participer.

Chaque enfant qui participe aux ateliers d'éveil doit avoir une autorisation parentale signée. Celle-ci doit être renouvelée tous les ans.

Un planning des ateliers d'éveil est disponible au Relais Assistants Maternels. Vous pouvez vous le procurer sur simple demande.

Relais Assistants Maternels

Agnès Prudhomme, animatrice du RAM, professionnelle de la Petite Enfance vous accueille :

- Mardi après-midi, de 14h à 17h, **sans rendez-vous.**
- Mercredi matin, de 9h à 12h, **sans rendez-vous.**
- Mercredi après-midi, de 13h 30 à 15h30, **sur rendez-vous.**
- Jeudi après-midi, de 14h à 18h30, **sur rendez-vous.**
- Vendredi après midi, de 13h30 à 16h, **sur rendez-vous.**

Sur le chemin des nounous

Décembre 2016

N°41

Bientôt la nouvelle année! N'hésitez pas à partager vos expériences vécues avec les enfants : chansons, sorties, bricolage, recettes. Dans l'atelier des échanges ! (Voir planning). Plusieurs projets se profilent pour l'année 2017 : un « speed dating nounous : rencontre entre parents et assistants maternels », le Carnaval, le Festival des Galopins, la fête du RAM... Ces sujets seront abordés lors de la rencontre du 24 janvier 2017. Nous vous attendons nombreux !



Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

A bientôt !

Dates à retenir

Mardi 24 janvier 2017, à 20h00, au RAM Ifs Plaine

Temps convivial Galette des rois.

Information sur les différents projets à venir en 2017 : speed dating nounous/parents, festival des Galopins, Carnaval...



Samedis 28 janvier et 4 février 2017

Formation Secours Santé au Travail (SST) (remplace le PSC1).

Avec Carole Wittemberg de l'UNASS.

Horaires : 8h30/12h30 – 13h30/16h.

Inscription obligatoire auprès du RAM dans le cadre de la formation continue.



Mardi 7 février 2017

Réunion de préparation et d'accompagnement « speed dating nounous »

Samedi 1^{er} avril 2017, à partir de 14h, quartier de la plaine, Bd des violettes.

Le carnaval de la ville d'Ifs !

Le thème de cette édition : **Le Cirque.**



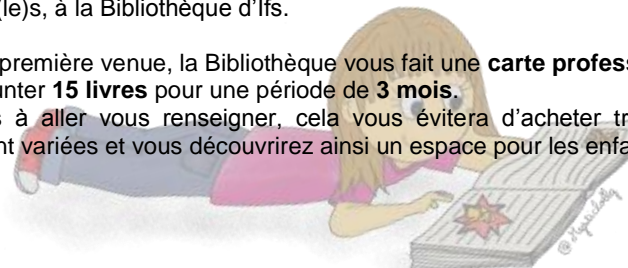
Information

Bibliothèque Ifs

Les Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent emprunter des livres, en tant que professionnel(le)s, à la Bibliothèque d'Ifs.

Lors de votre première venue, la Bibliothèque vous fait une **carte professionnelle** et vous pouvez emprunter **15 livres** pour une période de **3 mois**.

N'hésitez pas à aller vous renseigner, cela vous évitera d'acheter trop de livres, les histoires seront variées et vous découvrirez ainsi un espace pour les enfants.



Relais Assistants Maternels d'Ifs, 10 Bd Yitzack Rabin - 14 123 IFS

Tél. : 02.31.83.90.62 ou 06.30.99.54.29

Statut

Rémunération minimale brute des assistants maternels

En décembre 2016, le salaire minimum des assistants maternels employés par des particuliers est à **2,72€ brut** (SMIC x 0,281) soit **2,09 € net**.

Indemnité d'entretien : **jusqu'à 8h** d'accueil par jour et par enfant (non proratisable), doit respecter le montant minimum imposé par la convention collective du 1^{er} juillet 2004, soit **2,65 €**.

L'indemnité d'entretien est à **3,00 € pour neuf heures d'accueil** de l'enfant (85 % du minimum garanti, décret) majorée de 0,34 € par heure d'accueil supplémentaire.

Circonscription d'Action Sociale, U.S.D.A.Sud, 3 rue Jean Le Hir, Caen

Si vous avez une demande concernant votre agrément, une dérogation ou une extension, un déménagement, un changement de numéro de téléphone, envoyer votre courrier à l'adresse suivante : **USDA Sud - 3 rue Jean Le Hir - 14000 CAEN**.

Votre interlocutrice se nomme : **Patricia DOREY**, secrétaire référente : 02.31.35.28.55

Attention : votre renouvellement d'agrément approche ?

Surveillez les dates de validité de votre agrément et renvoyez votre dossier dans les temps, sous peine de voir votre activité s'arrêter !

N'oubliez pas d'envoyer une **photocopie de votre renouvellement** d'agrément au centre **Pajemploi** afin que celui-ci mette à jour vos dates de validité pour l'exercice de votre métier. Si les dates ne sont pas à jour les parents pourraient avoir des difficultés pour déclarer votre salaire.

Il est fortement conseillé d'afficher lisiblement auprès de votre téléphone, à votre domicile, les numéros de téléphone des parents des enfants gardés ainsi que les numéros d'urgence tels le 15 (Samu) ou le 18 (pompiers).

Relais Assistants Maternels d'Ifs, 10 Bd Yitzack Rabin - 14 123 IFS

Tél. : 02.31.83.90.62 ou 06.30.99.54.29

Eveil Musical

Bébé à l'oreille musicale

Très tôt, à la naissance, **les nouveau-nés sont capables de reconnaître des sons**, ou mélodies, entendus dans le ventre de Maman.

Le bébé se souvient-il de ce qu'il a entendu in utero ?

Oui, car on a démontré qu'un bébé exposé régulièrement à certains 'stimuli auditifs' pendant la grossesse s'en souviendra plus tard. Par exemple, il se calmera plus facilement en écoutant une musique à laquelle il a été exposé dans le ventre de sa mère.

« Pour qu'un enfant gitan devienne musicien, on décidait que, pendant les six dernières semaines avant sa naissance et les six premières semaines de la vie de cet enfant, tous les jours, le meilleur musicien d'un instrument irait jouer pour lui auprès de la mère enceinte, puis accouchée et allaitante. Et, paraît-il, l'enfant désirait plus tard jouer de cet instrument et y excellait. » (Françoise Dolto, 1985).

Plus Bébé grandit, plus son intérêt pour la musique va faire du bruit ! Misez sur l'éveil musical des tout-petits, qui leur apporte des expériences sensorielles incroyables.

Eveil musical : place aux jouets et imagiers sonores

Les premiers **imagiers sonores remportent un franc succès auprès des tout-petits**. Les bruits des animaux de la ferme, des véhicules de pompiers, de police, mais aussi les petites chansonnettes... amusent inlassablement les bébés. Les jouets sonores (xylophones, timbales, mini-batteries...) plaisent également beaucoup aux bambins et leur apportent **d'incroyables expériences sensorielles**. C'est dans la répétition d'une musique ou d'un refrain qu'ils s'imprègnent de la mélodie et battent le rythme !

Ainsi font font font... Quand Bébé se met à la chanson

Les chansons apprises chez nounou ou à la maison ont un rôle fondamental car **elles initient les petits à la musicalité**. Vers 2 ans, ils sont capables de reproduire un couplet,

pour le plus grand bonheur de Papa et Maman ! « Petit escargot », « Savez-vous planter des choux »... tous les grands classiques du répertoire enfantin leur donnent une **première base musicale**. Et pour cause, avec des mots simples et entraînants, la mélodie est d'autant plus **facile à mémoriser**, même si, rappelons-le, chaque enfant progresse aussi à son rythme. Certains, très doués pour la chansonnette, auront un plaisir fou à chanter à tue-tête. Pour d'autres, cela prendra un peu plus de temps...

Les enfants sont très sensibles aux moments de partage : on danse, on chante tous ensemble.

Vers 3/4 ans, l'éveil musical a, une place primordiale. Danse, chants... **les petits adorent ces temps forts** d'échange et d'expressions rythmées. On aurait bien tort de ne pas leur en faire profiter !

L'éveil musical doit se faire dans le plaisir. Les jeux de voix d'abord, chantés ou parlés (comptines, berceuses), les CD audio, la radio? Il faut varier les styles musicaux pour qu'il puisse se forger ses goûts. Enfin, il faut lui permettre de produire lui-même des sons, multiplier ses expériences sonores, faire du bruit !

A quel âge peut-on faire de l'éveil musical ?

L'éveil sonore peut commencer **dès 6-8 mois**, L'éveil musical à proprement parler démarre à partir de 3 ans, soit dans un atelier spécialisé, soit à domicile.

Comment se déroule une séance d'éveil musical ?

Par des jeux de voix parlés et chantés (chansons à gestes, à histoires, comptines, berceuses, onomatopées) et manipulation d'objets sonores : exploration, mise en scène sonore d'histoires ou de comptines.

Quels sont les instruments adaptés à l'éveil ?

Par exemple, pour des petits, les maracas dont la forme est proche du hochet. Vers 9 mois, un harmonica dont la pratique est très facile. Puis des percussions (cymbale, tambour, xylophone, triangle). Enfin, le mini-piano est un merveilleux instrument, chaque note produisant un son différent.

Sources : Parents/ infobébés

